



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOUVELLES ORIENTATIONS DE POLITIQUE SANITAIRE (NOPS)

### **Le réseau de soins AROVAL reconnu d'intérêt public**

**Jeudi 6 juillet 2000 à Pompaples, le chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) Charles-Louis Rochat a accordé la reconnaissance d'intérêt public au Réseau de soins de l'Orbe, de la Venoge et de La Vallée (AROVAL). Après la Côte et le Nord vaudois, AROVAL devient ainsi le troisième réseau reconnu d'intérêt public. Cinq autres projets sont encore en phase d'élaboration dans le canton, dont plusieurs devraient aboutir cette année encore.**

Tous les acteurs institutionnels et la plupart des médecins libre praticiens de la région ont adhéré au projet. Le chef du Département de la santé et de l'action sociale, les a félicités au nom du Conseil d'Etat et a relevé la satisfaction qu'il avait à inaugurer le réseau de la région dont il est originaire. Avec la constitution d'AROVAL, le renforcement de la chaîne des urgences et le rapprochement des hôpitaux de la région au sein du ResHO (Réseau hospitalier St-Loup/Orbe/La Vallée), l'Etat montre sa volonté d'investir dans la réorganisation du système de soins comme il n'a cessé de le faire dans tout le canton depuis l'adoption des NOPS en 1997. Le dispositif qui en résulte répond aux besoins de la population et à l'évolution des pratiques en termes de soins de proximité.

Le préfet de Cossonay Robert Chanson, président de l'Association du réseau et le Dr Olivier Bettens, président du Comité exécutif, ont pour leur part présenté les projets du réseau. Ces projets constituent le corps même du contrat de prestations passé avec l'Etat pour une durée de 18 mois. Répartis en 5 catégories, ce sont environ 20 projets qui permettront à AROVAL de faire l'apprentissage du fonctionnement en réseau. Parmi eux, des projets assez vastes comme ARIOSO qui vise à l'information et l'orientation des patients, ou plus modestes et néanmoins ingénieux comme "Hermès" qui règle la circulation de l'information entre les médecins. L'ensemble de ces projets est budgété à environ fr. 400'000.-. La moitié de ce coût est prise en charge par le FIACRE, le Fonds d'innovation et d'appui à la constitution des réseaux de soins, puisque chaque franc investi par le réseau donne droit à un franc du FIACRE. A noter

que ce fonds est alimenté par un prélèvement sur les ressources ordinaires de l'ensemble des institutions subventionnées du canton. On peut dès lors affirmer que la constitution des réseaux s'opère à ressources constantes, c'est-à-dire sans incidence sur le budget de l'Etat ni sur les primes des assurés.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 juillet 2000

Marc Diserens, chef du Service de la santé publique, 021 / 316 42 41 Marc Baeuchle, chef de projet AROVAL, 021 / 866 51 34 - site Internet : [www.aroval.net](http://www.aroval.net)